

AVANT-PROPOS

1. OBJET

Les présents textes ont pour but de définir les principes et les modalités pratiques d'établissement des déclarations pour la balance des paiements et la position extérieure.

2. PRÉSENTATION

2.1. Les fiches

Dans le souci d'aborder de manière claire et précise chaque thème, les textes réglementaires sont classés selon un système de fiches ayant chacune leur spécificité (voir §3.).

L'utilisateur est ainsi en mesure d'accéder directement aux règles relatives à toute déclaration.

Certains paragraphes sont utilisés dans plusieurs fiches. Les répétitions éventuelles ont pour avantage de permettre d'utiliser celles-ci de manière autonome en fonction des besoins des différentes unités intéressées dans les établissements bancaires.

2.2. Les cotes en marge

Afin de pouvoir consulter rapidement certains paragraphes situés dans une autre fiche, ou éventuellement dans la même fiche mais dans un autre paragraphe, des codets sont annotés dans la marge.

Le premier chiffre (s'il est décimal) correspond au numéro de la fiche, le deuxième chiffre renseigne sur le paragraphe, le troisième sur le sous paragraphe, etc.

→ Exemple

Dans la fiche 22, " Exemple de déclaration de flux bruts ", la cote < 21.2.2. > est placée en marge en début de première page. Elle signifie que le lecteur qui souhaite un complément d'information va le trouver dans la fiche n° 21 au point 2. Alinéa 2.

3. LISTE DES FICHES

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE

PRINCIPES DE RECENSEMENT

FICHE 11	Les institutions concernées
FICHE 12	La balance des paiements et la position extérieure
FICHE 13	Les principes généraux de déclaration
FICHE 14	Les principes comptables spécifiques aux établissements de crédit
FICHE 15	Modalités de transmission des informations
FICHE 16	Nomenclature complète

DEUXIÈME PARTIE

RECENSEMENT DES FLUX BRUTS

FICHE 21	Le compte rendu de paiement
FICHE 22	Exemples de déclarations de flux bruts
FICHE 23	Systèmes de paiement et déclaration en Balance des paiements <i>SIT et CRI</i>
FICHE 24	Les procédures de déclaration directe
FICHE 25	Investissements directs en capital social et investissements immobiliers entre résidents et non-résidents
FICHE 26	Prêts et dépôts entre résidents et non-résidents Crédits syndiqués Flux entre affiliés et non-affiliés
FICHE 27	Codage des comptes rendus de paiement <i>Nomenclature économique</i>
FICHE 28	Utilisation des crédits acheteurs consentis par les institutions financières monétaires
FICHE 29	Les opérations d'affacturage entre résidents et non-résidents

TROISIÈME PARTIE	RECENSEMENT DES INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS CONDITIONNELS
FICHE 30	Flux et encours d'investissements de portefeuille avec les non résidents <i>Aspects généraux du recensement</i>
FICHE 31	Flux d'investissements de portefeuille avec les non-résidents <i>Modalités de recensement (CRP et Relevé 30)</i>
FICHE 32	Flux d'investissements de portefeuille avec les non-résidents <i>Dispositions spécifiques au relevé 30</i>
FICHE 33	Encours trimestriel de certains éléments du portefeuille des établissements de crédits <i>État 24</i>
FICHE 34	Encours annuel de certains éléments du portefeuille des établissements de crédit et de leur clientèle résidente et non résidente <i>État 26, État 26A et État 26B</i>
FICHE 35	Identification des titres <i>Codes ISIN et génériques</i>
FICHE 36	Flux d'investissements de portefeuille <i>Exemples de déclarations</i>
FICHE 37	Flux et encours d'investissements de portefeuille avec les non-résidents <i>Fiche individuelle d'emprunt (FIE)</i>
FICHE 38	Flux et encours d'investissements de portefeuille avec les non-résidents <i>Fiche individuelle de syndication d'emprunt (FISE)</i>
FICHE 39	Flux sur instruments conditionnels avec les non-résidents Encours sur instruments conditionnels des établissements de crédit pour compte propre <i>État 28</i>
QUATRIÈME PARTIE	RECENSEMENT DES ENCOURS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
FICHE 40	Encours relatifs à l'activité internationale de dépôts-crédits des établissements de crédit <i>Principes généraux</i>
FICHE 41	Encours mensuel des créances et engagements (hors titres) des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents <i>État 10 et État 11 ou État 12 et État 13</i>
FICHE 42	Encours trimestriel des créances et engagements (hors titres) des établissements de crédit vis-à-vis des non- résidents <i>État 20 et État 21</i>

- FICHE 43 Liste des informations complémentaires demandées à certains établissements de crédit
- FICHE 44 Encours des opérations de change à terme de devises
État 30 mensuel ou État 30B mensuel
- FICHE 45 Encours mensuels de créances et engagements en devises vis-à-vis des résidents *État 36*

CINQUIÈME PARTIE RECENSEMENT DES OPÉRATIONS DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

- FICHE 50 Recensement des opérations des entreprises d'investissements avec l'étranger
Principes généraux
- FICHE 51 Système de recensement des encours de trésorerie à l'étranger des entreprises d'investissement
État 12 et État 13

SIXIÈME PARTIE RÉPERTOIRES

- FICHE 60 Informations disponibles et mises à jour uniquement sur le site internet de la Banque de France :
www.banque-france.fr
- FICHE 61 *Cadre juridique : informations disponibles uniquement sur le site internet de la Banque de France (voir chemin sur la fiche 60)*
- FICHE 62 *Codification des pays et monnaies : informations disponibles uniquement sur le site internet de la Banque de France (voir chemin sur la fiche 60)*
- FICHE 63 Établissements de crédit
Entreprises d'investissement
OPCVM monétaires
- FICHE 64 Instituts d'émission étrangers et organismes internationaux
- FICHE 65 Administrations publiques – *APU*